



# VUES

## sur la ville

## DOSSIER :

# GOVERNANCE URBAINE ET DURABILITE

### Sommaire

#### EN VUE

**Gouvernance  
et échelles  
spatiales**

2

#### DOSSIER

**Gouvernance  
urbaine et  
durabilité**

3

**BONNES  
PRATIQUES**

6

**REFERENCES**

7

**PRE-VUES**

8

L'approche durabiliste interroge les sociétés urbaines sur leurs modes d'organisation de l'espace, leurs modes d'habiter et de se déplacer, leurs nouvelles technologies de production, leurs valeurs et la valeur de leurs valeurs. Appliqué à la ville, le concept de développement durable peut se décliner en objectifs concrets et apparemment consensuels : réduction de la consommation d'énergie, d'espace, de ressources naturelles, limitation des déplacements inutiles d'hommes et de marchandises, amélioration de la qualité du cadre de vie... Pour toutes ces questions, il existe des solutions techniques. Cependant, l'expérience tend à montrer que le succès des actions en faveur du développement durable dépend toujours de la capacité des pouvoirs publics de combiner des demandes émanant d'intérêts différents et également légitimes, de dégager et de faire accepter des arbitrages et des solutions effectives.

Comment harmoniser les exigences du développement social, de la croissance économique des villes et de la gestion prudente de l'environnement ? Comment arbitrer entre le court terme et le long terme ? Est-ce que ce qui est bon pour une ville l'est aussi pour la région qui l'entoure ? Le principe de durabilité est contemporain d'une société urbaine qui réfléchit sur elle-même et sur ses problèmes économiques, sociaux et environnementaux, dans un contexte qui oblige à prendre en compte la complexité de la société, le long terme et l'incertitude.

Le développement durable renvoie nécessairement à l'idée de gouvernance parce que le jeu des valeurs et des intérêts des acteurs de la ville est conflictuel, mais aussi parce que les contenus de l'utilité collective sont multiples et que les choix possibles sont manifestement complexes et incertains. Les décisions relatives au développement urbain dépassent la raison technique des collèges d'experts. Elle est d'essence politique.

L'ambition de la durabilité ne se réalise pas dans un projet urbain idéalisé et unique, ni dans une techno-science toujours prête à submerger la culture et à oublier la citoyenneté, mais dans une gouvernance cherchant à éviter des changements indésirables par un arbitrage démocratique des choix collectifs. La ville est aussi un creuset de valeurs citoyennes. L'agglomération urbaine est un territoire majeur de participation, de négociation et de concertation. C'est dans l'exercice de la citoyenneté que se créent les conditions d'une légitimation de l'action politique en faveur d'un projet de développement urbain durable. La gouvernance peut constituer une clef de l'efficacité de la gestion urbaine, mais aussi du lien social. • AC

# en vue

## GOVERNANCE ET ÉCHELLES SPATIALES : territorialité virtuelle, territorialité en réveil

**Peut-on, dans une perspective de politique publique cohérente et efficace, concevoir et associer de manière plus pertinente échelle des problèmes et échelles des responsabilités ? Telle est l'une des questions centrales auxquelles les préoccupations de bonne gouvernance se doivent de répondre.**

Cette interrogation prend d'autant plus de relief que chacun de nos jours est de plus en plus mobile, que les habitants des villes ne sont plus guère ou ne sont plus prioritairement des habitants de quartier, ou de paroisse, que nos citadins bougent et que tout bouge autour d'eux. L'espace des flux tend bien à remplacer ou du moins à reconfigurer l'espace des lieux. En Suisse, ce type de problème est soulevé, par exemple, par les diverses entreprises de redistribution de tâches entre Confédération, cantons et communes.

*«Pour les plus petites d'entre elles, rappelle Katia Horber-Papazian (2001), il s'agit souvent d'assumer de nouvelles charges, et donc de nouvelles compétences, ce qui exige des structures et des moyens adaptés qui ne sont souvent pas disponibles. Pour les communes plus grandes, en particulier dans les agglomérations, les problèmes sont d'abord relatifs aux effets de débordement, la commune-centre offrant des prestations dont les communes environnantes bénéficient sans pour autant accepter d'en assumer les charges. Dans tous les cas, la question de la remise en cause des limites existantes de l'espace de l'action publique et des critères qui y président est à l'ordre du jour».*

Pour les unes et pour les autres, se pose avec acuité la question de la collaboration intercommunale voire, parfois, de la fusion de communes ou de la régionalisation. On peut dès lors se demander quel est et quel sera en la matière le rôle des représentations de l'espace le plus approprié que se donnent les gens concernés, qu'il s'agisse d'acteurs politico-administratifs, communaux ou extra-communaux, d'acteurs économiques, d'«experts scientifiques», voire, quand viendra l'inévitable épreuve de la sanction populaire, des habitants-usagers-citoyens. Ces schémas plus ou moins pertinents d'un réel en devenir ont-ils une chance de converger fondant ainsi une véritable légitimité (\*) ?

Nous faisons l'hypothèse que le processus est d'autant plus complexe qu'«il doit venir d'une base libre et consentante» (Bernard Dafflon) et qu'il s'inscrit dans cette dialectique de la latence et de l'actualisation chère au logicien Stéphane Lupasco (1979). Comprenons avec lui que dans l'adhésion totale du sujet qu'exige la réalité géographique, à travers sa vie affective, son corps et ses habitudes et qu'évoque le géographe Eric Dardel (1952), des sentiments, même organisés, peuvent rester latents, en sommeil, oubliés, comme on oublie sa propre vie organique, jusqu'à ce qu'un événement quelconque, l'éloignement, l'exil, une menace de transformation, les réveille et les actualise.

Menace d'un changement, réveil des clochers dira-t-on volontiers. Si l'on suit l'hypothèse, se pose la question du comportement des élus locaux qui, paradoxalement, vous assurent au quotidien que les espaces institutionnels ne correspondent plus aux espaces vécus, semblent avoir parfaitement intégré le discours voulant qu'il faut traiter les problèmes à un autre niveau, mais qui, dès que la situation héritée est remise en cause, découvrent soudain attachement absolu à leur frontière communale.

On peut ainsi fort bien voter au parlement une nouvelle loi sur les agglomérations, en acceptant les frontières fonctionnelles, que l'on pratique d'ailleurs largement, et remettre tout en question quand la proposition passera devant les urnes.

Les latences se réveillent et s'actualisent dès lors : la forte concurrence, d'ordre identitaire et passionnel, la peur d'avoir à partager le pouvoir de décision entre les communes sont des phénomènes beaucoup plus forts que la pression rationalisante dont les représentations, pour relever de la logique et pour être frappées au coin du bon sens et même du vécu, ne se traduiront pas en transformation des frontières.

Cette prégnance du territoire institutionnel, tel qu'elle transcende, parfois et à la limite, les intérêts fonctionnels, illustre bien ce «*conflit entre le géographique comme intériorité, comme passé, et le géographique tout extérieur du maintenant*» (Dardel, 1952). • *Jbr*

(\*) Cette problématique est abordée en particulier dans le cadre d'une recherche qui vient d'être déposée au FNRS et s'attachant, sous la direction de K. Horber-Papazian (IDHEAP), M. Bassand (IREC) et J.-B. Racine (IGUL) à l'étude «des conditions d'une représentation commune de l'espace d'action public au niveau local»

HORBER-PAPAZIAN K., *L'espace local en mutation*, Lausanne : Presses polytechniques et universitaires romandes, 2001

Lire dans les chapitres 10 et 11 les leçons à tirer de la loi des agglomérations adoptée par le parlement fribourgeois et l'Association régionale du Val-de-Travers sous les plumes respectives de Dominique De Buman et de Christelle Melly.

### Références :

DARDEL E., *L'homme et la terre, Nature de la réalité géographique*, Paris : PUF, 1952

LUPASCO S., *L'univers psychique; sa dialectique constitutive et sa connaissance de la connaissance*, Paris : Denoel, Gonthers, 1979

# LA GOUVERNANCE URBAINE COMME ENJEU DE DURABILITÉ

**En Europe, la notion de gouvernance, comme enjeu de pilotage et de coordination, fait l'objet de nombreux débats aussi bien scientifiques que politiques depuis une dizaine d'années environ. La multiplicité des usages et des interprétations de cette notion fait à la fois son énorme succès et sa principale faiblesse. Son succès, car elle a obligé plusieurs disciplines à réfléchir à son apport, et sa faiblesse car de ces usages souvent indifférenciés découlent de sérieux problèmes de définition et d'orientation.**

Le problème est en effet que la gouvernance est utilisée à la fois comme une catégorie d'acteurs et comme une catégorie d'analyse, c'est-à-dire qu'elle est tantôt mobilisée pour décrire ce que la réalité devrait être et tantôt ce qu'elle est. Sur ces bases, on peut dégager deux grandes approches très différentes de la gouvernance : une approche normative et une approche analytique.

## LA GOUVERNANCE COMME NORME

Dans son acception normative, la gouvernance renvoie essentiellement à une norme ou à un instrument de management public, présenté souvent comme la «solution-miracle». On retrouve une telle approche aussi bien dans l'univers des organisations internationales qui prônent la good governance que dans celui de l'analyse des politiques publiques, avec le courant managerial, qui cherche à améliorer l'efficacité de l'action publique, et le courant dit démocratique ou participationniste, qui envisage la gouvernance comme un outil d'élargissement de la participation au processus de décision.

De façon un peu caricaturale, on pourrait dire que, dans cette optique normative, il y a deux lectures idéologiques très contrastées de la gouvernance : l'une de droite, centrée sur l'idée d'un affaiblissement de l'Etat dans une optique néo-libérale, et l'autre de gauche, qui l'interprète comme une extension de la «mobilisation civique», dans une optique de développement d'une démocratie associative.

## VERS UNE PERSPECTIVE ANALYTIQUE

Pour notre part, nous ne retenons pas la gouvernance comme support à un discours idéologique ou prescriptif, mais plutôt comme une grille de lecture des transformations de l'action publique, en particulier ici de l'action publique territoriale. La notion de gouvernance doit en effet contribuer à analyser les nouveaux types de pilotage qui sont mis en place depuis une ou deux décennies dans divers domaines ou territoires. L'opérationnalisation de la notion de gouvernance dans différentes politiques vise à en vérifier tout à la fois l'utilité et les conséquences. L'un des premiers enjeux analytiques consiste dès lors à déterminer dans quels types de processus et avec quelles conséquences pour le pouvoir et la démocratie des mécanismes de gouvernance (coopération, partenariat, coordination, etc) sont mis en place. Le second est de déterminer les facteurs qui structurent l'émergence de mécanismes de gouvernance.

Une perspective analytique permet également d'aborder la gouvernance comme une modalité d'action qui tantôt remplace, tantôt complète le modèle gouvernemental traditionnel (hiérarchique) par des logiques coopératives à partir d'un constat de pluralisation des modes de gouvernement et des acteurs des décisions. C'est une manière de poser le débat théorique gouvernement/gouvernance et de son corollaire relatif à la place de l'Etat dans la production et la mise en œuvre des politiques.

Dans ce sens, l'analyse par la gouvernance permet de renverser la perspective classique des politiques publiques qui, dans une conception très stato-centrée, attribuait aux seuls acteurs institutionnels la compétence de produire des politiques publiques, pour lui substituer une perspective a priori plus ouverte. La notion de gouvernance permet ainsi de «désinstitutionnaliser» l'analyse des politiques publiques en ouvrant la focale sur l'ensemble des acteurs qui participent à la construction et au traitement des problèmes collectifs.

Ainsi comprise, la gouvernance, selon G. Stoker, «conteste les présupposés traditionnels qui font du gouvernement une institution isolée, séparée des forces sociales plus larges». Par extension, la notion de gouvernance peut

être étendue à tout système ou organisation (privée ou publique) qui rencontre des problèmes de pilotage ou de gouvernabilité dans un environnement complexe et qui répond à ces problèmes par le développement de mécanismes de coordination pour faciliter l'action et son acceptation.

Cet enjeu de gouvernabilité est absolument capital et se retrouve dans la plupart des courants d'analyse de la gouvernance, que ce soit celui de l'entreprise (corporate governance), celui de la société (socio-cybernetic system) ou du système mondial (global governance). Cet enjeu de gouvernabilité, qui est un thème assez ancien en science politique, retrouve aujourd'hui une seconde jeunesse, non plus sous l'angle de la crise de la représentation ou de la participation démocratique traditionnelle (crise des partis, affaiblissement des parlements ou l'abstention électorale), mais sous l'angle de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques dans des sociétés/systèmes toujours plus complexes, parce que fragmentés et interdépendants. Dans ce sens, des auteurs comme J. Kooimann ou B. Jessop présentent la gouvernance comme une réponse coordonnée à une crise générale de gouvernabilité, comme un enjeu de coordination non seulement des institutions publiques, mais pour toutes activités interdépendantes.

## LA GOUVERNANCE URBAINE

Ces divers thèmes se retrouvent évidemment au niveau de la gouvernance urbaine, à partir des spécificités urbaines que sont la fragmentation territoriale et sociale en liaison avec les processus d'internationalisation et de tertiarisation des villes. Dès lors, ce qui est en jeu devient la possibilité et la capacité des acteurs urbains à mettre en œuvre des politiques, en particulier de développement économique, mais aussi d'aménagements urbains, à travers leur capacité à intégrer les divers groupes sociaux et politiques et à produire des visions partagées du développement urbain.

Autrement dit, la gouvernance urbaine se joue dans le type d'arrangements que les acteurs mettent en place pour développer cette triple capacité d'action, d'intégration et d'adhésion, de laquelle découle une capacité de représentation. Dans ce sens, selon P. Le Galès, une conception plus sociologique de la gouvernance urbaine se définit «d'une part, en termes de capacité à intégrer, à donner forme aux intérêts locaux, aux organisations,

groupes sociaux, et, d'autre part, en termes de capacité à les représenter à l'extérieur, à développer des relations plus ou moins unifiées en relation avec le marché, l'Etat, les autres villes et autres niveaux de gouvernement».

## GOVERNANCE URBAINE ET DURABILITÉ : SIX THÈSES

A partir de ces considérations sur la notion de gouvernance urbaine, six thèses concernant son utilisation, en relation avec le développement durable, peuvent être proposées.

### Thèse 1 : On peut envisager la gouvernance urbaine comme un mode de gouvernement urbain parmi d'autres.

Loin de s'opposer, les notions de gouvernement urbain et gouvernance urbaine peuvent être présentées comme complémentaires : elles rendent compte de deux modes ou styles de pilotage différents. En fonction des problèmes, des situations politiques, économiques ou sociales ou des politiques, l'action publique urbaine est conduite selon des logiques gouvernementales classiques (hiérarchiques) ou des logiques plus «gouvernancielles» (coopératives), ou s'efforce de les combiner. Cette coexistence de plusieurs modes de gouvernement urbain peut être illustrée par ce que F. Rangeon désigne par la figure du «gouvernement inachevé», c'est-à-dire la difficulté à faire émerger des gouvernements urbains «forts», ce dont témoigne particulièrement bien le cas suisse. On n'a en effet pas réellement vu émerger en Suisse un nouveau niveau territorial institutionnel fort au niveau urbain pas plus que de nouvelles élites à cette échelle. Au niveau des agglomérations, on a plutôt vu se mettre en place de nouveaux arrangements entre acteurs, variables d'un point de vue territorial et/ou sectoriel.

### Thèse 2 : Du point de vue normatif, la gouvernance peut être considérée comme un outil du développement urbain durable car elle peut favoriser la légitimité des décisions.

La coordination, la négociation et la participation de différents acteurs non nécessairement publics dans la production et la mise en œuvre des politiques publiques urbaines constituent en effet des outils de durabilité

Pour le développement des principales idées présentées ici, cf. LERESCHE J.-PH. (sous la dir. de), *Gouvernance locale, coopération et légitimité. Le cas suisse dans une perspective comparée*, Paris: Pedone, 2001.

#### Autres références :

JESSOP B., "The Regulation Approach, Governance and Post-Fordism : Alternative Perspectives on Economic and Political Change", *Economy and Society*, vol. 24, n° 3, 1995: 307-333.

KOOIMAN J. (eds), *Modern Governance*, Londres, Sage, 1993.

LE GALÈS P., "Du gouvernement des villes à la gouvernance urbaine", *Revue française de science politique*, n° 1, vol. 45, février, 1995: 57-95.

RANGEON F., "Le gouvernement local" in CURAPP, *La gouvernabilité*, Paris, PUF, 1996: 166-173.

STOKER G., "Cinq propositions pour une théorie de la gouvernance", *Revue internationale des sciences sociales*, n° 155, mars, 1998: 19-30.

dans la mesure où ils favorisent l'adhésion à ces politiques et la responsabilité collective. L'évaluation des politiques va dans la même direction. Dans ce contexte, la gouvernance devient un enjeu d'apprentissage collectif et de capacité à formuler des arbitrages. Ce qui est aussi une manière de rappeler que l'urbain n'est pas qu'un lieu de l'action, mais également de la représentation et de la délibération.

**Thèse 3 : Les décisions en matière de développement durable impliquent un grand nombre d'acteurs, ce qui peut entraîner des enjeux de gouvernance de nature à faciliter la mise en œuvre d'arbitrages.**

Par définition, l'objectif de durabilité suppose des arbitrages. L'exigence environnementale peut en effet impliquer des coûts sociaux et économiques suffisamment élevés pour que toute décision ne soit entièrement subordonnée à une logique strictement environnementale, étant entendu qu'il faut également tenir compte des emplois et du développement économique en général. La gouvernance, par les mécanismes de compromis qu'elle sous-tend, peut faciliter la mise en œuvre de ces arbitrages.

**Thèse 4 : La gouvernance n'est toutefois pas une recette-miracle. Loin de nécessairement garantir le succès des processus de décision, la gouvernance peut ne pas être sans risque pour la qualité des décisions, leur légitimité et la démocratie.**

Comme tout modèle qui se construit sur l'idée de compromis et sur une exigence de résultats, le processus de gouvernance peut aussi rendre difficile l'élaboration de visions à moyen et long termes. En chemin, les préférences des acteurs impliqués et les objectifs communs peuvent en effet se brouiller, changer ou déboucher sur des projets hybrides, cherchant à concilier des rationalités multiples, qui peuvent alors poser de sérieux problèmes de mise en œuvre, au lieu de faciliter cette dernière. En outre, des acteurs non-impliqués dans un processus de gouvernance peuvent rencontrer plus de difficultés à faire entendre leurs revendications dès lors que beaucoup se joue en amont du débat public. La pro-

fessionnalisation des processus peut parfois affaiblir des principes démocratiques.

**Thèse 5 : Du point de vue analytique, il faut avoir une conception pragmatique ou "agnostique" de la gouvernance, sans préjuger des lieux ou des modes de décision à l'œuvre. La gouvernance peut ainsi coexister avec d'autres modes de décision.**

Autrement dit, il ne s'agit pas de poser a priori l'existence de mécanismes de gouvernance urbaine, mais de repérer empiriquement les mécanismes de gouvernance qui se manifestent dans l'action publique urbaine. Tous les territoires ou secteurs ne développent pas des mécanismes de gouvernance pour résoudre leurs problèmes. Plusieurs modes d'action peuvent co-exister à l'intérieur d'un même territoire ou dans une politique (selon les phases). Une conception de la gouvernance qui repose sur une identification empirique de ces mécanismes permet de rendre compte de ces différences dans une perspective comparative.

**Thèse 6 : La gouvernance ne saurait expliquer à elle seule l'ensemble des changements observés dans le contexte des politiques urbaines.**

Il ne faut pas demander plus à la gouvernance qu'elle ne peut donner ! Elle ne peut ainsi expliquer des changements qui interviennent par exemple dans les contenus ou les significations de certaines politiques. Autrement dit, la gouvernance développe une conception essentiellement relationnelle du pouvoir et dans ce sens constitue davantage un outil descriptif qu'explicatif. C'est pourquoi la gouvernance a besoin de conceptualisations complémentaires. Comme catégorie d'analyse, la gouvernance peut ainsi aider à saisir les nouvelles relations qui se mettent en place entre divers acteurs publics et non publics, en particulier au niveau urbain, dans la « coproduction » de l'action publique. Mais elle doit être accompagnée d'autres concepts pour appréhender des enjeux plus fondamentaux relatifs par exemple aux transformations de l'Etat ou du politique, sous l'angle de la légitimité, de la régulation ou du sens. • Jpl

## **PROMOTION ÉCONOMIQUE DANS LA RÉGION ZURICHOISE: UN PARTENARIAT PUBLIC-PRIVÉ ET MULTI-NIVEAUX**

Face à la croissance de la compétition interurbaine, de nombreuses villes se sont lancées dans la promotion économique. Pour ce faire, dans l'aire métropolitaine zurichoise, une solution originale a été trouvée qui associe les instances publiques de différents niveaux et des entreprises privées. Il s'agit de la fondation Greater Zurich Area Standortmarketing (GZA) constituée en 1998 par le Canton de Zurich, les villes de Zurich et de Winterthur, plusieurs villes moyennes voisines, ainsi que six grandes entreprises situées dans la région zurichoise. La tâche de cette fondation est de promouvoir cette région comme lieu de production économique aux niveaux national et international (budget annuel d'environ 5 mio. CHF). La GZA offre un éventail de services à des entreprises désireuses de s'installer dans la région: évaluations de sites potentiels, mise en contact avec les autorités pour accélérer l'obtention des permis nécessaires, la recherche d'immeubles, etc. Le contrôle des activités de la GZA est exercé par le Conseil de fondation où siègent des représentants des membres fondateurs. Pour les autorités publiques, ce sont des élus de l'exécutif.

## **UNE RÉPONSE CONCERTÉE AUX CHARGES DE CENTRALITÉ DANS L'AGGLOMÉRATION DE LUCERNE**

Le coût des services sociaux constitue une des nombreuses charges de centralité assumées par les villes-centres en Suisse, les communes de la couronne des agglomérations se montrant réticentes à assumer leur part de responsabilité. Le cas de l'agglomération de Lucerne montre qu'en l'absence de possibilités de contrainte légale, la coopération volontaire peut représenter une option possible, même dans le domaine de la politique sociale où il n'y a guère de bénéfices à distribuer, mais seulement des charges. Sous l'impulsion d'un élu d'une grande commune suburbaine et du président de la ville de Lucerne, le Beitragsfonds für fördernde Sozialhilfe (BFFS) est en effet créé en 1994. Il s'agit d'un fonds de solidarité, alimenté par les communes de l'agglomération, pour financer les services sociaux et médicaux destinés aux personnes socialement marginalisées. En tout, 74 communes, plus la ville de Lucerne, sont membres du BFFS. Elles cotisent en fonction de leur nombre d'habitants et

de leur proximité avec la ville de Lucerne. En outre, le Canton de Lucerne contribue également. Le budget annuel du BFFS se monte à environ 1.5 mio. CHF. Cet argent est attribué, par le biais de contrats de prestation, à des associations privées qui gèrent des services socio-médicaux situés en ville de Lucerne. Le contrôle démocratique des choix de financement opérés par le BFFS est assuré par une Assemblée réunissant des délégués des 75 communes membres, en règle générale les municipaux responsables des services sociaux. Les votes des délégués au sein de l'Assemblée sont pondérés selon le volume de la contribution financière de leurs communes au BFFS.

## **UNE GESTION PARTENARIALE DES CONFLITS DE VOISINAGE: LES MELDPUNT EXTREME OVERLAST À AMSTERDAM**

Les quartiers des grandes villes modernes concentrent des segments de population de plus en plus différenciés. Parfois, des conflits éclatent qui impliquent des communautés migrantes, les populations autochtones, les groupes sociaux désaffiliés, ainsi que les services de l'Etat, avec, en première ligne, la police et les services sociaux. Le manque de lien social entre les différents segments de la population est considéré comme la cause principale de ces difficultés. Dans ce contexte, la ville d'Amsterdam a mis en place, en 1993, les Meldpunt Extreme Overlast, sorte de bureaux de médiation, dans les quartiers de la ville. Les Meldpunt sont à disposition des habitants en cas de problèmes qui touchent à la vie de quartier. Ils enregistrent les plaintes des habitants, les vérifient et organisent, le cas échéant, une intervention "adéquate". Concrètement, celle-ci peut consister en la médiation entre deux voisins, en une visite d'assistants sociaux ou d'agents de police, voire même en une démarche de la municipalité auprès de propriétaires immobiliers qui tolèrent, dans leurs appartements, des activités (trafic de drogues, prostitution, etc.) perturbant la vie du quartier.

Les Meldpunt privilégient la communication avec les habitants du quartier. Chaque plaignant est ainsi systématiquement informé de la trajectoire de sa plainte et de l'action entreprise. Les Meldpunt remplissent une véritable fonction de médiation. • Dk



# RAPPEL

## Diplômes postgrades en "Etudes urbaines"

Le DEA, le DESS/Master et le Certificat de formation continue en "Etudes urbaines" ont été conçus en collaboration avec le Département de Géographie de l'Université de Genève, dans le cadre du projet IRIS, afin de développer de nouvelles compétences et de former des professionnel(le)s et des chercheurs polyvalent(e)s, ouvert(e)s à une approche intégrée des problèmes urbains. Les programmes d'enseignement visent, d'une part, à développer chez les participant(e)s des capacités qui leur permettront de jouer un rôle de conception et de coordination auprès des administrations urbaines ou des autres acteurs locaux, et, d'autre part, à promouvoir de nouvelles activités de recherche.

### OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

1. Mettre en évidence les liens entre développement durable, aménagement urbain, régimes institutionnels des ressources et gouvernance.
2. Passer des concepts de l'écologie urbaine à des méthodes et à des outils d'analyse en matière d'évaluation urbaine, afin d'insérer la gestion des ressources dans le processus global de décisions.
3. Proposer une clé de lecture permettant d'identifier les ressources de la «ville intelligente» et d'utiliser les opportunités pour promouvoir le développement urbain durable dans des situations d'action concrètes.
4. Echanger des expériences aux niveaux scientifique, pratique et politique, en s'appuyant sur des études de cas et des projets menés en Suisse et à l'étranger.

### PUBLIC CIBLE

Cette formation s'adresse aux urbanistes, aménagistes, personnels des administrations et entreprises de service public, représentant(e)s des organisations professionnelles, consultant(e)s, milieux associatifs, ainsi qu'aux étudiant(e)s, doctorant(e)s et chercheurs.

### MÉTHODE D'ENSEIGNEMENT

Fondé sur des méthodes d'enseignement variées (exposé, discussion, étude de cas, travail en groupe, conférence, vidéo), cet enseignement est dispensé en deux temps. Le matin est consacré à la théorie et aux études de cas, tandis que l'après-midi est plutôt dévolu aux conférences de praticien(ne)s et expert(e)s, et aux débats avec les participant(e)s.

### CONDITIONS D'ADMISSION

Le programme s'adresse aux gradué(e)s d'universités et d'autres Hautes Ecoles, mais aussi aux personnes ayant une activité professionnelle en relation avec le thème traité. L'admission se fait sur dossier.

### DÉLAI D'INSCRIPTION: 31 AOÛT 2002

Les cours se dérouleront tous les mardis à l'Université de Lausanne (IGUL, IEPI) et à l'IDHEAP, dès octobre 2002, sous réserve d'acceptation par les autorités compétentes.

Formulaire d'inscription à télécharger sur le site : <http://www.unil.ch/observatoire-ville> ou à demander à Marcia Curchod, Secrétaire, Institut de Géographie, Université de Lausanne, 1015 Lausanne, ++41 21 692'30'70 (courriel: [Marcia.Curchod@igul.unil.ch](mailto:Marcia.Curchod@igul.unil.ch)).

---

## Evaluation de la journée "En ville, sans ma voiture" à Genève

L'Observatoire Universitaire de la Mobilité (UNIGE) et l'Observatoire de la Ville et du Développement durable s'associent afin d'évaluer, sur mandat de la Ville de Genève, les répercussions économiques, sociales et environnementales de la journée "En ville, sans ma voiture" du 22 septembre 2002.

Il s'agit de la mise en place d'un monitoring permettant de répondre à plusieurs questions: cette journée atteint-elle

les objectifs fixés par les autorités communales ? Ses objectifs sont-ils compris par les automobilistes ? Quelles sont les répercussions, d'une part, sur le comportement modal et la fréquentation du centre ville, d'autre part, sur la qualité de vie et l'environnement ?

Le monitoring sera réalisé sur plusieurs années consécutivement, afin d'assurer la validité et le suivi des indicateurs considérés. • Gp

---

## Les services industriels de Genève (SIG) entrent dans le développement durable

"Bienvenue dans la nouvelle énergie qui fait du bien à la vie". C'est par cette phrase que les Services Industriels de Genève (SIG) incitent, dans leur dernier courrier, les habitants du canton de Genève à devenir, dès le 1er juin 2002, acteurs du développement durable.

Pour ce faire, chaque ménage est invité à choisir le type d'énergie dont il veut disposer. Trois offres d'énergies renouvelables sont ainsi proposées. Il s'agit de SIG vitale Bleu : l'énergie électrique 100% hydraulique; SIG vitale Jaune : l'énergie électrique produite à Genève qui soutient les ressources et l'économie locales; SIG vitale Vert : la nouvelle énergie électrique 100% renouvelable pour soutenir le développement durable des énergies

du futur. Dans ce dernier cas, le consommateur soutient la recherche et le développement dans le domaine des nouvelles énergies renouvelables (solaire, éolienne), puisque 2.5% de l'énergie de SIG vitale Vert comprend ce type énergétique. Le prix du kWh varie selon le type d'énergie.

Seul bémol : la possibilité pour les habitants qui le souhaitent d'avoir recours à un quatrième choix d'énergie, moins coûteux que les autres, SIG Mix, qui combine plusieurs sources énergétiques dont les énergies fossiles non renouvelables. Les SIG s'engagent cependant à diminuer, avec le temps, la part de cette catégorie. • Ss

---

## Soap ecologia

La direction chargée de la protection de l'environnement de la chaîne d'hôtel internationale Accor a calculé que chacun de ses clients qui se voyait proposer un savon de 18 grammes pour prendre sa douche n'en utilisait en général que 3 grammes.

Comme on n'a pas trouvé le moyen de recycler les savons usagés, en moyenne plus de 2 tonnes de savon finissent par an à la poubelle au niveau d'un seul éta-

blissement, soit des milliers de tonnes à l'échelle de ce groupe, qui emploie plus de 120'000 personnes dans 140 pays.

Reste à faire un bilan comparatif des conséquences écologiques de la dissolution du savon dans l'eau vs. sa mise en décharge. Il sera alors possible de savoir si Accor aurait intérêt à encourager ses clients à se savonner davantage... • Cm